



Cet Avis citoyen est issu du Comité Citoyen qui s'est déroulé du 29 mai au 26 juin au Musée des Arts Forains. L'objectif a été de réinterroger les orientations du projet initialement dessinées en 2018. Pour ce faire, une séance de présentation suivie d'une visite du site, trois séances thématiques et une séance de restitution/rédaction se sont tenues. Ces séances ont permis d'aborder des notions variées (équilibres financiers, patrimoine, nature en ville, résilience, mobilités, espaces publics, logements, mixité et densité) à partir d'interventions d'experts et à travers des ateliers participatifs.

Les propositions qui vont suivre ont été discutées, débattues, analysées et formulées lors de la dernière séance. Le Comité Citoyen a abouti *in fine* à 59 propositions qui ont fait consensus.

» LES PROPOSITIONS DU COMITÉ CITOYEN «

THÈME : PATRIMOINE

Le site de la ZAC Bercy Charenton est fortement marqué par son passé ferroviaire lié au fret. Ainsi, la conservation du patrimoine industriel existant représente un enjeu de taille pour révéler l'identité du site et expliquer son organisation si particulière. Sa position en surplomb de la Seine et à proximité du bois de Vincennes incite à porter une attention toute particulière au patrimoine végétal déjà présent pour renforcer les corridors écologiques.



Proposition n°1 :

Conserver une partie des éléments patrimoniaux présents sur les secteurs Rapée et Triangle.

Exemples d'éléments relevant d'un intérêt patrimonial : l'usine électrique, la halle principale en bois (Rapée), les silos, le bâtiment en briques (Triangle) et la Petite Ceinture.

●
Proposition n°2 :

Valoriser autant que possible le patrimoine existant en tenant compte de toutes ses dimensions : bâtie, végétale et ferroviaire.

●
Proposition n°3 :

*Conserver autant que possible le caractère bucolique du Triangle.
Le comité citoyen identifie cet espace comme un lieu calme et verdoyant au cœur du futur quartier.*

●
Proposition n°4 :

*Les avis sont mitigés sur la conservation de la gare de la Rapée inférieure.
Si les membres reconnaissent le caractère hors du commun du lieu, ils s'interrogent sur les usages possibles d'un tel bâtiment.
Le comité privilégie la réaffectation des bâtiments existants tout en envisageant une démolition partielle ou totale si celle-ci permet de meilleurs équilibres dans le projet.*

●
Proposition n°5 :

Le secteur Poniatowski ne présente pas de caractère patrimonial particulier.

●
Proposition n°6 :

Les bâtiments du plateau sportif Léo Lagrange participent à la qualité du site tout comme ses arbres qui font le lien avec le bois de Vincennes.

●
Proposition n°7 :

La valorisation de la petite ceinture sous forme de parc est plébiscitée à la fois pour renforcer la liaison naturelle entre la Seine et le bois et pour développer une liaison douce entre le 12^e et le 13^e arrondissement (selon la compatibilité avec les projets de la SNCF).

●
Proposition n°8 :

Développer l'attractivité et le tourisme sur le site grâce à la valorisation de son patrimoine à travers des parcours culturels, historiques, ludiques et pédagogiques.

THÈME : USAGES

Construire un nouveau quartier parisien c'est produire un nouveau morceau de ville qui puisse proposer une intensité équivalente à celles des autres quartiers de la capitale. Cette animation qui participe à l'identité du quartier doit correspondre aux usages et aux besoins des parisiens de demain.



Proposition n°9 :

Créer du lien social et de la solidarité au sein du quartier.

Le comité citoyen insiste sur la nécessité de proposer des espaces adaptés pour accueillir des fonctions non-marchandes et génératrices de lien social telles que les associations, les maisons de quartier, les centres socio-culturels, les cafés solidaires, les expositions, de l'urbanisme transitoire, etc.



Proposition n°10 :

Trouver un équilibre entre espaces de tranquillité et espaces animés.

Le comité envisage la création d'un quartier où les espaces publics sont complémentaires et se répondent.



Proposition n°11 :

Développer une mixité d'usages à l'échelle du quartier et du bâtiment en tenant compte des changements sociétaux.

Le comité citoyen insiste sur la nécessité d'équilibrer les programmes entre activités et logements. Les évolutions récentes telles que le télétravail ou le développement des livraisons invitent à réinterroger les équilibres proposés avant la crise sanitaire.



Proposition n°12 :

Penser à la place de l'enfant dans l'espace public en proposant des espaces dédiés.

Le comité citoyen souhaite que les plus jeunes puissent évoluer en toute sécurité dans l'espace public et qu'ils puissent s'épanouir avec des espaces verts à proximité des habitations.



Proposition n°13 :

Proposer des parvis devant les écoles pour en faire de véritables lieux de vie

Le comité citoyen regrette que contrairement à d'autres villes les parvis des écoles parisiennes sont souvent étroits, alors que ce sont des lieux de rencontre et de lien social importants.



Proposition n°14 :

Proposer des commerces de proximité essentiels (épiceries, pharmacies) et des lieux de destination qui permettent de créer de l'animation dans le quartier (bars, restaurants, guinguettes, kiosques, marché, cinéma).

●
Proposition n°15 :

Proposer des services variés tenant compte de la diversité des populations présentes sur le site.

Le comité citoyen indique qu'un quartier de cette dimension doit proposer une très grande variété de programmes pour faire en sorte que les populations se mélangent sur le site : coworking, centres de santé, espaces numériques, ateliers artistiques, conciergerie, annexe Mairie, poste de secours et de police, salles de sport, locaux pour les associations et les vélos.

THÈME : MOBILITÉS

Le site de la ZAC est fortement contraint par les infrastructures logistiques, ferroviaires et routières. Ces fortes coupures urbaines doivent être pensées et réinterrogées. Ainsi le Comité Citoyen a souhaité soumettre des propositions dans l'objectif d'offrir une plus grande accessibilité et une meilleure connexion avec le reste du territoire métropolitain.

ACCESSIBILITÉ

●
Proposition n°16 :

*Penser et développer une accessibilité pour tous.tes
(PMR, enfants, piétons, cyclistes).*

Le Comité Citoyen insiste sur le fait que la mobilité active doit être agréable pour être attractive, par exemple le boulevard Poniatowski qui a été réaménagé pour le passage du tramway est trop minéral, bruyant et pas assez ombragé pour qu'il soit agréable de l'emprunter à pied.

●
Proposition n°17 :

*Améliorer le franchissement des grands axes autoroutiers pour tous.tes.
Le Comité Citoyen indique la nécessité d'une liaison agréable avec Charenton pour accéder au centre commercial notamment. De la même manière l'accès au quai de Seine devra être amélioré.*

●
Proposition n°18 :

Désenclaver le secteur Triangle et la Rapée inférieure notamment pour les mobilités douces.

Le Comité Citoyen s'interroge sur le traitement de l'immeuble Lumière dont la partie logistique borde la Rapée inférieure et complique son évolution.

●
Proposition n°19 :

Développer les transports en commun, notamment les réseaux de bus, et faciliter leur accès en fonction des nouveaux besoins du site.

DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA ZAC



Proposition n°20 :

Développer et prioriser les modes de déplacement doux tels que la marche et le vélo.



Proposition n°21 :

Garder des espaces 100% piéton.



Proposition n°22 :

Réduire la circulation automobile en limitant la vitesse à 30km/h à l'intérieur de la ZAC.



Proposition n°23 :

Utiliser la Petite Ceinture comme promenade piétonne.

Proposition n°24 :

Créer un passage multimodal dans l'échangeur autoroutier pour que les piétons et les vélos puissent aussi l'emprunter sans nuire à la mobilité automobile.



Proposition 25 :

Améliorer les connexions au reste du territoire pour désenclaver le quartier (le 12e, le 13e, Vincennes et Charenton).

Le comité citoyen insiste sur la nécessité d'effacer autant que possible les infrastructures pour que le quartier ne soit pas isolé du reste de la ville.



Proposition n°26 :

Sécuriser les voies ferrées sur tout le site.

Le Comité Citoyen trouve que la proximité des voies ferrées peut représenter un enjeu pour la sécurité des futurs habitants et usagers. Il préconise des ponts, barrières, etc....

TYPLOGIES DES RUES



Proposition n°27 :

Offrir des voies végétalisées et sécurisées grâce à une séparation des flux. Le comité citoyen privilégie un espace dédié pour chaque mode de déplacement, des haies basses ou des bandes végétalisées pourront séparer les piétons des automobiles.



Proposition n°28 :

*Permettre à tous.tes des trajets facilités, sécurisés et agréables.
Le comité citoyen envisage la présence de lieux animés, d'éclairage et de mobilier urbain, des trottoirs larges, dégagés, ombragés et végétalisés.*



Proposition n°29 :

Penser le partage de l'espace public, notamment pour la rue Baron Leroy qui est l'axe central et qui sera très emprunté.

THÈME : RÉSILIENCE

Réfléchir un projet d'aménagement aujourd'hui c'est intégrer les problématiques environnementales actuelles afin d'être capable, demain, de nous adapter face aux aléas climatiques.

EAU



Proposition n°30 :

Dans un souci de préservation de la ressource en eau, permettre la récupération des eaux pluviales pour les parcs.



Proposition n°31 :

Afin de pouvoir faire face au réchauffement climatique, le Comité Citoyen souhaiterait une présence de l'eau au sein du site (points d'eau, fontaines, brumisateurs ou canal).

VÉGÉTALISATION, BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE



Proposition n°32 :

Préserver au maximum les friches et végétations présentes sur le site (en particulier sur le secteur Triangle).



Proposition n°33 :

Mettre des touches de végétation un peu partout (rues végétalisées, squares, arbres et plantes).



Proposition n°34 :

Privilégier au maximum le végétal au minéral, notamment sur Poniatowski qui est totalement minéralisé (par exemple : espaces publics végétalisés).

●
Proposition n°35 :

Développer l'agriculture urbaine à travers des jardins potagers ou une ferme urbaine.

●
Proposition n°36 :

Créer un corridor écologique connecté à la Seine et au Bois de Vincennes.

●
Proposition n°37 :

Maintenir au maximum la biodiversité de la Petite Ceinture.

●
Proposition n°38 :

La localisation du parc sur la Rapée supérieure ou sur le secteur Triangle n'a pas été arbitrée par les participant.e.s.

ARCHITECTURE

●
Proposition n°39 :

Avoir une démarche écologique dans la construction des futurs immeubles à partir de matériaux biosourcés et durables, en végétalisant et en privilégiant une ventilation naturelle et une bonne isolation thermique.

●
Proposition n°40 :

Proposer des espaces modulaires capables d'évoluer et de s'adapter dans le temps.

COMMUNICATION

●
Proposition n°41 :

Sensibiliser et informer les futurs usagers aux dispositifs écologiques mis en place sur le site.

THÈME : FORMES URBAINES

Le projet de la ZAC Bercy-Charenton a pour objectif de répondre aux besoins métropolitains en termes de logements et d'activités. Toutefois il est essentiel d'avoir une réflexion collective sur la notion de densité afin que celle-ci soit acceptable pour tous.tes.

TOURS ET DENSITÉ

●
Proposition n°42 :

Proposer une densité raisonnée qui permette de produire un cadre de vie agréable pour tous, habitants et usagers du quartier.

●
Proposition n°43 :

Proposer une mixité dans les tours, une mixité à la fois sociale (logements sociaux et privé), d'usages (logements-bureaux-commerces-équipements-jardins et terrasses) et de typologie des ménages (y compris dans la hauteur des tours).

●
Proposition n°44 :

Privilégier des tours végétalisées avec des espaces extérieurs, des toits terrasses ou toits verts, loggias, avec des formes architecturales modernes et innovantes.

●
Proposition n°45 :

Offrir des espaces communs (terrasses, espaces de coworking, buanderies, parkings, locaux vélo, espaces sportifs, conciergeries) au sein du quartier et des immeubles.

●
Proposition n°46 :

Prioriser le respect du paysage du quartier, en réfléchissant aux ombres portées, aux courants d'air et à la résonance.

●
Proposition n°47 :

Concevoir une harmonie d'ensemble entre les tours avec une diversité dans les formes et un traitement intelligent du rez-de-ville (recréer des espaces à taille humaine).

●
Proposition n°48

Garder des espaces patrimoniaux libres non aménagés pour de futures opportunités d'aménagement (exemple : triangle ou usine électrique).

Le Comité Citoyen souhaite un phasage très progressif des travaux d'aménagement et ne pas définir des fonctions à tous les espaces de la ZAC.

LOGEMENTS ET BUREAUX

●
Proposition n°49 :

Proposer des logements résilients, confortables, très bien insonorisés et comprenant un espace extérieur (privé et commun), de grands espaces communs et une vue (parc, Seine, panorama...).

●
Proposition n°50 :

Dans la mesure du possible, maîtriser les prix des loyers ou à l'achat afin que les logements soient accessibles à tous.

●
Proposition n°51 :

Implanter les bureaux le long des axes routiers, proches des transports en commun et des commerces en gardant une mixité logements/bureaux dans le traitement de la hauteur et/ou de l'épaisseur.

FORME GÉNÉRALE DE LA ZAC

●
Proposition n°52 :

Les secteurs de la ZAC doivent être multifonctionnels (logements, bureaux, espaces verts et équipements) tout en créant différentes intensités avec une centralité dans le quartier.

●
Proposition n°53 :

Créer des petites places conviviales qui permettent une véritable vie de quartier (y compris au pied des immeubles).

●
Proposition n°54 :

Sur le secteur Lamé, créer une continuité architecturale avec Bercy.

●
Proposition n°55 :

Sécuriser la proximité avec les voies ferrées et mettre en valeur le paysage ferroviaire depuis les bâtiments.

●
Proposition n°56 :

Concevoir des continuités vertes sur le tout le quartier pour accompagner le bâti (plutôt qu'un grand espace vert et de la minéralité partout ailleurs).

HORS THÈMES

●
Proposition n°57 :

Produire un projet dont les équilibres financiers sont soutenables pour les parisiens.

●
Proposition n°58 :

Conserver des espaces non-programmés pour adapter le projet dans la durée de sa réalisation.

●
Proposition n°59 :

Organiser des jurys citoyens pour continuer à prendre compte l'avis des citoyens dans la réalisation du projet.

REVIS
9 JUILLET
2021